

**DÉCLARATION DE LA FNEC-FP-FO  
CSAA DU 16 OCTOBRE 2023  
REPORTÉ AU 7 NOVEMBRE  
Académie de Bordeaux**

Madame La Rectrice,  
Mesdames & Messieurs les membres du Comité Social d'Administration  
Académique

Après **Samuel Paty** assassiné il y a trois ans, après **Agnès Lassalle**, professeur d'Espagnol dans un lycée de Saint-Jean-de-Luz, poignardée en plein cours par un de ses élèves en février 2023, c'est notre collègue Dominique Bernard qui a été sauvagement assassiné dans l'exercice de ses fonctions le vendredi 13 octobre dernier. La FNEC FP-FO est sidérée d'effroi.

L'ensemble de la profession est sous le choc. Combien faudra-t-il encore de morts en service pour comprendre que l'Education Nationale, la santé scolaire, la Protection judiciaire de la jeunesse, l'Education Populaire ne parviennent plus à fonctionner. Qu'il y a une urgence scolaire.

Quand vont cesser les coupes budgétaires à coup de 49-3 pour que les milliers de postes supprimés soient créés à nouveaux : infirmières, médecins scolaires, assistantes sociales, personnels administratifs, enseignants, PsyEN, CPE, équipes de direction au complet, maîtres d'internat - surveillants d'externat, combien de morts pour que les AED et les AESH soient recrutés massivement et titularisés.

Il faut changer de cap avant que l'Education, les personnels et les élèves, ne sombrent. Le gouvernement et le Ministre de l'Education Nationale doivent comprendre, il faut des actes forts, le projet de suppression de 2500 postes, dont 2000 dans l'enseignement public, à la rentrée 2024 doit être abandonné.

Jusqu'à présent, toutes les mesures gouvernementales proposées, Vigipirate, consignes harcèlement adressées pendant les vacances, ne font qu'aggraver la situation en imposant des tâches supplémentaires sans jamais assurer efficacement la protection des personnels et des élèves. Avec le projet de décret qui institutionnaliserait la journée « enquête harcèlement » et rendrait obligatoire le protocole pHARe, les personnels, dont les conditions de travail s'aggravent d'année en année, seraient donc désormais comptables, après analyse des grilles, de repérer les situations de harcèlement, d'informer les parents d'élèves et de déterminer des procédures de prévention, détection et traitement de faits de harcèlement. Madame la Rectrice, ce que les personnels et les élèves subissent ce n'est pas du harcèlement scolaire, mais un harcèlement institutionnel qui, pour compenser les

retraits de moyens, fixe sciemment des objectifs inatteignables entraînant stress, épuisement, culpabilité et recrudescence des violences multiples.

Alors que l'inclusion à tout prix met à mal le système scolaire, conduit à la maltraitance des personnels et des élèves, le président et son ministre confirment la mise en œuvre de l'Acte 2 de l'Ecole Inclusive avec application progressive à la rentrée 2024 : fermeture des établissements médico-sociaux dissous dans les établissements scolaires, remise en cause du nombre d'AESH considéré trop élevé, fusion des missions des AESH et AED dans un nouveau cadre d'emploi ARE (Accompagnant à la Réussite Educative) sans spécificité, transformation des PIAL en Pôles d'Accompagnement à la Scolarisation. Le 17 novembre, dans les locaux de la confédération FO à Paris, la FNEC FP-FO organise une conférence nationale de l'inclusion. **Dans tous les départements français**, des réunions ont lieu. Des livres noirs s'écrivent, les remontées du terrain sont alarmantes. Nous alertons : l'inclusion à tout prix **imposée** aujourd'hui met à mal le système scolaire, conduit à la maltraitance des personnels et des élèves ; avec l'acte 2 ce sera pire demain. Le gouvernement doit entendre la gravité de la situation, il doit prendre ses responsabilités en retirant son projet d'Acte 2, en créant immédiatement les places dans les établissements médico-sociaux à hauteur des besoins, en créant un vrai statut et un vrai salaire pour les AESH, en formant et recréant des postes d'enseignants spécialisés pour prendre en charge tous les besoins particuliers des élèves, en mettant un terme au management par la pression et la culpabilisation des personnels qui engendrent souffrance et démission.

Pour que l'Education Nationale soit protégée, le ministre doit respecter l'indépendance professionnelle des personnels, cesser de s'en prendre au Statut et à la liberté pédagogique, et ainsi cesser la mise au pas des personnels.

La logique de l'évaluation managériale permanente est contreproductive. Elle accroît la charge de travail, elle met les personnels sous pression et organise une concurrence néfaste. La FNEC FP-FO alerte : avec la multiplication des priorités, des formations imposées, des invitations à des réunions en dehors de tout cadre réglementaire, ce sont la qualité du travail et la santé des personnels qui sont en danger. Dans le premier degré, la situation des directeurs d'école apparaît critique depuis l'entrée en application des décrets de la loi Rilhac. Ils assurent seuls l'ensemble des tâches administratives, ils sont responsables de la sécurité, de la santé scolaire, des organisations pédagogiques, de la communication, tout en ayant la responsabilité d'une classe. Ils subissent la pression des familles, de l'administration et des municipalités. Les invitations pressantes et autres webinaires se multiplient chaque semaine. Il s'agit d'une maltraitance institutionnelle au travail. Il faut que ça cesse.

Dans ce contexte, nous vous demandons votre intervention Madame la Rectrice. Dans le cadre des ORS concernant la formation du premier degré, nous demandons le respect des 18h de formation librement choisie, les 6 heures supplémentaires dites « de la Rectrice » sont facultatives. Quant aux évaluations d'établissement et d'école, elles ne peuvent être imposées.

En ce qui concerne les salaires, le Ministre Attal communique sur une revalorisation historique « entre 125 et 250 € net de plus qu'à la rentrée précédente » pour tous les personnels enseignants dès le mois de septembre.

La réalité, c'est que la grande majorité des personnels enseignants ne bénéficient que du doublement de l'indemnité de suivi et d'accompagnement ou d'orientation des élèves (ISAE ou ISOE) soit moins de 100 € par mois. Seuls ceux qui sont dans les 7 premiers échelons de la classe normale, pas les plus nombreux, disposent en outre d'une augmentation de la prime d'attractivité.

Quant aux autres personnels, RIEN ou presque ! L'augmentation de 1,5% de la valeur du point d'indice demeure bien en deçà de l'inflation. Quant à la PEPA annoncée plusieurs fois avec tambours et trompettes, elle ne concerne qu'une minorité des personnels. Cette prime divise les personnels et pénalise une nouvelle fois les plus anciens qui sont exclus et les plus fragiles : ceux qui subissent une disponibilité, un temps partiel forcé, ceux qui travaillent à temps partiel pour des raisons personnelles, familiales ou de santé. Dans le cadre du temps partiel, le calcul de la prime se fait sur un salaire plein non perçu tandis que le montant versé reste au prorata du temps travaillé. C'est une double injustice.

La réalité des salaires, c'est que le saupoudrage qui s'égrène au fil des annonces médiatiques maltraite les personnels des services administratifs en sous effectifs. Travaillant dans l'urgence, sous pression, face aux logiciels qui dysfonctionnent et à des règles d'application aberrantes, ils sont dans l'incapacité de mettre en œuvre le versement de ces revalorisations tout aussi indigentes que partiales.

La réalité c'est que les erreurs sur les salaires, les retraits indus, les versements non faits se généralisent. Certains personnels contractuels n'ont toujours pas reçu de salaire en ce mois d'octobre. Il y a un manquement grave aux obligations de l'employeur avec des conséquences financières dramatiques pour les collègues et une surexposition des personnels administratifs à la colère légitime de ceux qui ne peuvent plus vivre de leur travail. A l'ordre du jour de cette instance sont soumis au vote des projets de cadre de gestion des personnels contractuels sur lesquels nous nous exprimerons en séance.

Mais nous souhaitons rappeler ici, Madame la Rectrice, votre obligation vis-à-vis de tous les personnels : « le salaire est versé obligatoirement 1 fois par mois ».

Alors que se déplacer coûte de plus en plus cher, rien n'est prévu pour revaloriser les ISSR et les frais de déplacements, ni augmenter le nombre de

bénéficiaires des frais de déplacements en mettant fin, par exemple, à l'injustice des cartes des zones urbaines de transport qui excluent de très nombreux personnels du remboursement des frais de déplacement. Quant à la revalorisation annoncée par le Ministre Guérini des frais de repas et d'hôtel, elle se traduit pour les personnels de l'Education Nationale de l'Académie de Bordeaux par le conditionnement du versement de l'indemnité repas à la présentation d'un justificatif. Pour tous ceux qui ne pourront fournir de justificatif de repas et qui bénéficiaient jusque-là de l'indemnité repas dès qu'ils étaient affectés en dehors de leur commune, c'est une perte sèche pouvant atteindre 100 € par mois.

Et que dire du « Pacte » proposé aux enseignants ?

Il ne répond pas à nos revendications de revalorisation indiciaire.

Il est autofinancé par les destructions de postes, les heures d'enseignement disciplinaire et le recours toujours accru à des emplois contractuels.

Il demeure un outil de division des personnels et constitue une remise en cause du statut de fonctionnaire.

Jusqu'à preuve du contraire et depuis 1946, tout fonctionnaire exerce ses missions exclusivement pour l'état et n'a pas à être contractualisé. Les personnels ne veulent pas travailler plus pour gagner plus, ou plutôt pour perdre moins, ils veulent juste être rémunérés à l'aune du travail accompli.

Pour terminer, l'actualité c'est aussi la Voie Professionnelle.

Tout d'abord, concernant la carte des formations professionnelles pré-baccalauréat et post-baccalauréat, nous souhaitons réaffirmer ici que nous considérons que la méthode n'est toujours pas humainement acceptable. En effet, les collègues concernés par une fermeture de formation, et parfois de poste, l'apprennent seulement quelques jours avant que la décision soit arrêtée par les instances. Ils l'apprennent lors de la venue dans leur établissement d'une délégation emmené par la DRAAF/PICA... La FNEC FP-FO souhaite qu'une méthode permettant davantage d'échanges entre l'autorité académique et les équipes pédagogiques soit trouvée. Des échanges plus nombreux, mais aussi plus en amont, sont nécessaires.

Mais en même temps, le Président de la République et la Ministre Granjean affirment que pour les nouvelles cartes de formations, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'évolution (2025, 2026, 2027) et aussi avec l'objectif annoncé de réduire de 15% dès 2024 les formations non insérantes, ce seront les préfets et les sous-préfets qui coordonneront toutes les discussions pour adapter « au plus près du terrain » les formations qui vont fermer.

Madame La Rectrice, pouvez-vous nous confirmer ce que vous nous avez répondu hier en Comité plénier du CREFOP, c'est-à-dire que pour l'académie de Bordeaux, le processus d'élaboration de la carte des formations professionnelles

sera quasiment identique à celui que nous connaissons aujourd'hui et que le CREFOP, le CAEN et le CSA Académique seront toujours consultés ?

Concernant précisément cette carte pour la rentrée 2024, lors du dernier CAEN, nous avons constaté que vous avez su entendre nos arguments concernant le maintien au LPO Gustave Eiffel de Bordeaux du BTS « Négociation et Digitalisation de la Relation Client »... Il faut dire que nous opposer la « stratégie territoriale », c'était un peu court. En revanche, vous n'avez toujours pas modifié votre décision arbitraire et incohérente concernant le Bac Pro tertiaire du LP Jehan Dupérier de Saint-Médard en Jalles... Et votre « stratégie territoriale » n'est pas plus acceptable pour cette situation-là. Nous attendons donc qu'à l'issue de ce CSA Académique, vous preniez enfin la bonne décision, celle d'annuler la fermeture de ces deux demi-sections de Bac Pro. Cela montrera enfin que parfois vous savez tirer profit du dialogue avec les organisations syndicales... Pour rappel, les membres du CAEN réunis le 12 octobre dernier ont rejeté majoritairement votre projet de carte des formations. Et les représentants des personnels, l'ont rejeté à l'unanimité ! Madame La Rectrice, saurez-vous enfin nous montrer que tout le temps passé et l'énergie dépensée à travailler pour et lors des GT et réunions des différentes instances consultatives peuvent avoir une utilité ? Saurez-vous nous montrer que vous savez aussi respecter les organisations syndicales représentatives ?

Enfin, les dernières annonces faites lors des audiences bilatérales d'il y a trois semaines sont catastrophiques, car elles sont de nature à remettre en cause le fondement même du LP, en déstructurant l'ensemble du cycle de Bac Pro, en particulier l'année de terminale. La vision proposée par notre ministre est d'ailleurs dénoncée par l'ensemble des spécialistes de l'enseignement professionnel.

Pourtant, la Ministre aurait pu proposer une réforme qui redonne du sens au métier de PLP, mais également à la formation professionnelle dans nos LP. Encore aurait-il fallu qu'elle entende les propositions portées par le SNETAA-FO depuis juillet 2022, date de sa nomination au ministère. Nous n'avons cessé de lutter contre sa vision étriquée, voire calomnieuse, de la voie professionnelle sous statut scolaire. Mais aucun diagnostic partagé n'a été élaboré comme préalable indispensable pour envisager une réforme réussie de l'enseignement professionnel. Le ministère s'est enfermé dans ses propres constats (association du décrochage avec le LP, augmentation des PFMP non négociable, etc.) qui aboutissent à la destruction de ce qui fait la force de l'enseignement professionnel : une formation aux métiers couplée au développement d'une citoyenneté ancrée dans le XXI<sup>e</sup> siècle en s'appuyant sur un besoin de plus et de mieux d'Ecole pour les jeunes qui nous sont confiés.

Une intersyndicale nationale doit se réunir cette semaine. Nous appelons à la résistance contre cette attaque systémique de la voie professionnelle sous statut scolaire.

Pour la FNEC FP-FO  
**Olivia Queysselier, Kévin Bastien**  
**Reynald Diranzo, Eric Mouchet**